

#### **CABINET D'EXPERTISES CAYON**

Z.I. Engachies 2, rue Vincent Van Gogh 32000 AUCH

**Tél: 05 62 051 057** agenda32tc@yahoo.fr

# Mr Mme Thomas et Morgane GAGLIANO

Dossier N° 19-03-17568 #D

# Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Vente de bâtiment à usage principal d'habitation (6.1)



# **DESIGNATION DE L'IMMEUBLE**

Adresse: Engoudenne

**31230 ANAN** 

Référence cadastrale : A / 604

Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet

Nature de l'immeuble : Maison individuelle Étendue de la prestation : Immeuble complet

Destination des locaux : Habitation
Année de construction : 2007



# **DESIGNATION DU PROPRIETAIRE**

Propriétaire : MR MME Thomas et Morgane GAGLIANO – Engoudenne 31230 ANAN

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

☑ Propriétaire de l'immeuble

☐ Autre, le cas échéant (préciser) :

# DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Pascal CRUCIS

Certification n°C2586 Qualixpert 17 rue Borrel 81100 Castres

Cabinet de diagnostics : CABINET D'EXPERTISES CAYON

Z.I. Engachies 2, rue Vincent Van Gogh – 32000 AUCH

N° SIRET: 499 234 391 00021

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49366477 Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

# **REALISATION DE LA MISSION**

N° de dossier : 19-03-17568 #D
Ordre de mission du : 28/03/2019

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.









Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Commentaires : Néant

# **CADRE REGLEMENTAIRE**

- Articles L134-1 à L134-5 et R134-1 à R134-5-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 15/09/2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine
- Arrêté du 15/09/2006 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine
- Arrêté du 09/11/2006 portant approbation de diverses méthodes de calcul pour le diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine
- Arrêté du 06/05/2008 portant confirmation de l'approbation de diverses méthodes de calcul pour le diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine
- Arrêté du 24/12/2012 relatif à la base de données introduite par le décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<u>Nota</u>: L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

# LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic de performance énergétique d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un document qui comprend, pour ceux à usage principal d'habitation construits à partir du 1er janvier 1948 (à l'exclusion des appartements avec chauffage ou ECS collectif sans comptage individuel), la quantité d'énergie estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment ou de la partie de bâtiment (ce qui explique des écarts possibles avec la quantité d'énergie réellement consommée), ainsi qu'une classification en fonction de valeurs de référence afin que les consommateurs puissent comparer et évaluer sa performance énergétique. Il est accompagné de recommandations destinées à améliorer cette performance.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le propriétaire doit tenir le diagnostic de performance énergétique à la disposition de tout candidat acquéreur. L'acquéreur ne peut se prévaloir à l'encontre du propriétaire des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique qui n'a qu'une valeur informative. D'autre part, le classement du bien au regard de sa performance énergétique doit être mentionné dans les annonces relatives à la vente.





N° ADEME : 1931V1003984X

Valable jusqu'au: 30/03/2029

Type de bâtiment : Maison Individuelle Année de construction : A partir de 2006

Surface habitable: 172 m<sup>2</sup>

Adresse: Engoudenne - 31230 ANAN

Date de visite : 28/03/2019 Date d'édition : 31/03/2019 Diagnostiqueur : Pascal CRUCIS –05

62 051 057 – CABINET D'EXPERTISES CAYON Z.I. Engachies 2, rue Vincent

Van Gogh 32000 AUCH

Signature :



Propriétaire :

Nom : MR MME Thomas et Morgane GAGLIANO

Adresse: Engoudenne – 31230 ANAN

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble/au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

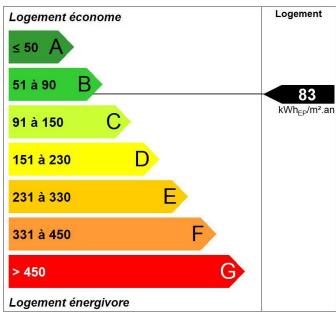
USAGES	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie	
	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>		
Chauffage	Electricité : 4 177 kWh <sub>EF</sub>	10 776 kWh <sub>EP</sub>	577.20 € TTC	
Eau chaude sanitaire	Electricité : 1 414 kWh <sub>EF</sub>	3 648 kWh <sub>EP</sub>	154.96 € TTC	
Refroidissement		kWh <sub>EP</sub>	€TTC	
CONSOMMATIONS D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 5 590 kWh <sub>EF</sub>	14 423 kWh <sub>EP</sub>	<b>932.84 € TTC</b> (dont abonnements : 200.68 € TTC)	

# Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

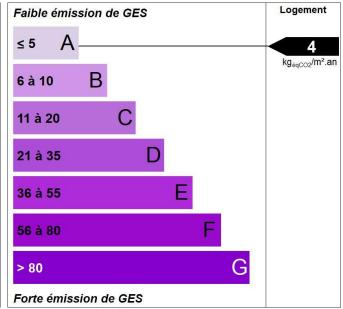
# pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 83 kWh<sub>EP</sub>/m².an Sur la base d'estimations <del>à l'immeuble</del>/au logement



# Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 4 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an







# Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	ECS, ventilation		
Murs: - Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) - Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Système de chauffage, émetteurs : - Pompe à chaleur air/eau avec programmateur, système basse température (système individuel) Emetteurs: Planchers chauffants	Système de production d'ECS: - Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extrait sans appoint électrique (alimenté heure creuse uniquement) (système individuel)		
Toiture: - Plafond en plaque de platre donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (25 cm) - Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (25 cm)	-	Système de ventilation : - VMC SF Auto réglable après 82		
Menuiseries:  - Porte(s) pvc opaque pleine - Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 12 mm - Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois - Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois - Fenêtres fixes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium - Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 10 mm - Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets roulants aluminium - Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois - Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm - Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage	Système de refroidissement : Néant.			

#### Plancher bas :

- Porte(s) bois opaque pleine

- Poutrelles béton et entrevous isolants donnant sur un videsanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006)

## Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non

Énergies renouvelables

avec lame d'air 16 mm et volets battants bois

Quantité d'énergie d'origine renouvelable :

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant.

#### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur.
- Pour comparer différents logements entre eux.
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

#### **Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en

#### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

# Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### <u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure.

0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an





déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.





# Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Régulez et programmez: La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8° C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs, ...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

## Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés, ...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

## **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
- Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### **Autres usages**

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques, ...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

## **Bureautique / audiovisuel:**

• Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes, ...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

### Électroménager (cuisson, réfrigération, ...):

• Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++, ...).





# Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

MESURES D'AMELIORATION	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Installation d'une VMC hygroréglable	74 (B)	€€	☆	<b>\$\$\$</b>	

Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver

Envisager un ECS solaire	71 (B)	€€€	☆	<b>&gt;</b>	30 %
--------------------------	--------	-----	---	-------------	------

Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.

#### **LEGENDE**

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
‡: moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	cooc : moins de 5ans
<b>☆☆</b> : de 100 à 200 € TTC/an	<b>€€</b> : de 200 à 1000 € TTC	000 : de 5 à 10 ans
☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an	<b>€€€</b> : de 1000 à 5000 € TTC	👀 : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆: plus de 300 € TTC/an	<b>€€€€</b> : plus de 5000 € TTC	🧔 : plus de 15 ans

## **Commentaires**

## Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : <u>www.developpement-durable.gouv.fr</u> ou <u>www.ademe.fr</u>





## **ANNEXES**

# Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<a href="http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr">http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr</a>).

Référence du logiciel DPE : LICIEL Diagnostics v4 N° ADEME du DPE : 1931V1003984X

#### **GENERALITES**

CARACTERISTIQUE	Valeur		
Département	31 Haute Garonne		
Altitude	230 m		
Type de bâtiment	Maison Individuelle		
Année de construction	A partir de 2006		
Surface habitable	172 m²		
Nombre de niveaux	1		
Hauteur moyenne sous plafond	2,8 m		
Nombre de logements du bâtiment	1		

## **ENVELOPPE**

#### Caractéristiques des murs

Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)

Surface: 187 m², Donnant sur: l'extérieur, U: 0.36 W/m²°C, b: 1

Briques creuses d'épaisseur 20 cm donnant sur un garage avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)

Surface: 23 m<sup>2</sup>, Donnant sur: un garage, U: 0.36 W/m<sup>2</sup>°C, b: 0.9

Caractéristiques des planchers

Poutrelles béton et entrevous isolants donnant sur un vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006)

Surface: 172 m², Donnant sur: un vide-sanitaire, U: 0.27 W/m²°C, b: 0.8

Caractéristiques des plafonds

Plafond en plaque de platre donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (25 cm)

Surface : 128 m², Donnant sur : un comble fortement ventilé, U : 0.15 W/m²°C, b : 0.8 Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (25 cm)

Surface: 44 m<sup>2</sup>, Donnant sur: l'extérieur, U: 0.15 W/m<sup>2</sup>°C, b: 1

Caractéristiques des baies

Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 12 mm

Surface: 1.29 m², Orientation: Nord, Inclinaison: > 75°, Absence de masque, , Ujn: 2.7 W/m²°C, Uw: 2.7 W/m²°C, b: 1

Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois

 $Surface: 1.5 \ m^2, Orientation: Nord, Inclinaison: > 75 \ ^\circ, Absence \ de \ masque, \ , \ Ujn: 2.2 \ W/m^2 \ ^\circ C, \ Uw: 2.8 \ W/m^2 \ ^\circ C, \ b: 1.0 \ ^\circ$ 

Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 10 mm

Surface : 1.35  $\text{m}^2$ , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, , Ujn : 2.8  $\text{W/m}^2$ °C, Uw : 2.8  $\text{W/m}^2$ °C, b : 1

Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois

Surface: 1.5 m², Orientation: Est, Inclinaison: > 75°, Absence de masque, , Ujn: 2.1 W/m²°C, Uw: 2.6 W/m²°C, b: 1

Fenêtres fixes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium

 $Surface: 2.76 \ m^2, Orientation: Est, Inclinaison: > 75 \ ^\circ, Absence \ de \ masque, \ , \ Ujn: 2.5 \ W/m^2 \ ^\circ C, \ Uw: 2.9 \ W/m^2 \ ^\circ C, \ b: 10.00 \ ^\circ C, \$ 

Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 10 mm

Surface: 0.45 m², Orientation: Est, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, , Ujn: 2.8 W/m²°C, Uw: 2.8 W/m²°C, b: 1

Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets roulants aluminium

 $Surface: 20.64\ m^2,\ Orientation: Sud,\ Inclinaison: > 75\ ^\circ,\ Absence\ de\ masque,\ ,\ Ujn: 2.9\ W/m^2°C,\ Uw: 3.4\ W/m^2°C,\ b: 1.00\ m^2 C,\ b: 1.00\ m^$ 

Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois

Surface : 3.01 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, , Ujn : 2.1 W/m²°C, Uw : 2.6 W/m²°C, b : 1





Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm

Surface: 1.94 m², Orientation: Sud, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, , Ujn: 2.7 W/m²°C, Uw: 2.7 W/m²°C, b: 1 Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois

Surface: 1.94 m², Orientation: Ouest, Inclinaison: > 75°, Absence de masque, , Ujn: 2.1 W/m²°C, Uw: 2.6 W/m²°C, b: 1

#### Caractéristiques des portes

Porte(s) pvc opaque pleine

Surface: 1.94 m<sup>2</sup>, U: 3.5 W/m<sup>2</sup>°C, b: 1

Porte(s) bois opaque pleine

Surface: 1.69 m<sup>2</sup>, U: 3.5 W/m<sup>2</sup>°C, b: 0.9

#### Caractéristiques des ponts thermiques

Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5.2 m

Liaison Mur / Portes-fenêtres Nord: Psi: 0, Linéaire: 4.9 m Liaison Mur / Fenêtres Nord: Psi: 0, Linéaire: 4.9 m Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 8.1 m **Liaison Mur / Fenêtres Est :** Psi : 0, Linéaire : 4.9 m Liaison Mur / Fenêtres Est: Psi: 0, Linéaire: 7.1 m Liaison Mur / Fenêtres Est: Psi: 0, Linéaire: 2.7 m Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 26.8 m Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5.7 m

Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 5.2 m

Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest: Psi: 0, Linéaire: 5.2 m Liaison Mur / Porte: Psi: 0, Linéaire: 4.91 m Liaison Mur / Plancher: Psi: 0.71, Linéaire: 71.3 m

Liaison Mur / Plancher: Psi: 0.71, Linéaire: 2.8 m

#### **SYSTEMES**

#### Caractéristiques de la ventilation

VMC SF Auto réglable après 82

Qvareq: 1.7, Smea: 2, Q4pa/m<sup>2</sup>: 999.6, Q4pa: 999.6, Hvent: 96.5, Hperm: 19.3,

Caractéristiques du chauffage

Pompe à chaleur air/eau avec programmateur, système basse température (système individuel)

**Emetteurs: Planchers chauffants** 

Re: 1, Rr: 0.95, Rd: 0.91, Rg: 2.6, Pn: 0, Fch: 0

Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extrait sans appoint électrique (alimenté heure creuse uniquement) (système individuel)

Becs: 2108, Rd: 0.95, Rg: 1.57, Pn: 6, lecs: 0.67, Fecs: 0, Vs: 300L

# EXPLICATIONS PERSONNALISEES SUR LES ELEMENTS POUVANT MENER A DES DIFFERENCES ENTRE LES CONSOMMATIONS ESTIMEES ET LES CONSOMMATIONS REELLES

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus à l'utilisation du bien (température de chauffe définie par l'utilisateur, nombre de semaines d'absence durant la période de chauffe, nombre de pièces chauffées du bien, utilisation de l'eau chaude sanitaire et éventuellement de la climatisation), à l'évolution du climat (température extérieure) et aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en oeuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, etc...).

Le calcul de la consommation conventionnelle fixe une température intérieure uniforme dans l'ensemble du bien de 19°C, une semaine d'inoccupation par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit de température des température à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures. La rigueur hivernale (température extérieure) est basée sur la moyenne des 30 dernières années par département. Le calcul ne tient pas compte d'une mauvaise mise en oeuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.





# TABLEAU RECAPITULATIF DE LA METHODE A UTILISER POUR LA REALISATION DU DPE

	Bâtiment à usage principal d'habitation						
Méthode	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec chauffage ou ECS collectif sans comptage individuel	DPE non réalisé à l'immet Appartement avec chauffage et ECS individuel, ou collectif et équipé de comptages individuels		Appartement avec chauffage ou ECS	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	quand DPE à l'immeuble déjà réalisé	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	collectif sans comptage individuel	a nasitation
Calcul con- ventionnel		х	À partir du DPE		х		
Utilisation des factures	x		à l'immeuble	х		х	x

# Pour plus d'informations :

- www.developpement-durable.gouv.fr : rubrique performance énergétique
- www.ademe.fr

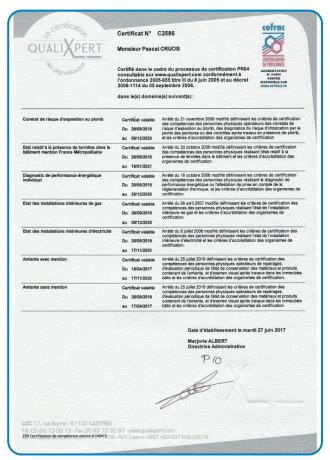




### Attestation d'assurance



# **Certifications**



# Attestation d'indépendance

« Je soussigné Thierry CAYON, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

